



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 17518

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au tourisme sur l'adaptation du pôle touristique religieux de Lourdes aux nouvelles contraintes du marché du tourisme. En effet, la cité mariale subit depuis des années un certain tassement, voire une régression de sa clientèle traditionnelle en provenance d'Italie, d'Irlande, d'Espagne et du Portugal. En revanche, il a été noté une fréquentation de plus en plus forte de pèlerins et touristes originaires des pays d'Europe de l'Est ayant un pouvoir d'achat moindre. L'économie et les structures touristiques lourdaises ont donc enclenché une mutation pour faire face à ce changement de contexte. Toutefois, pour réussir cette mutation, elles ont besoin d'un soutien de la part de l'Etat, que ce soit sur le plan du conseil, de l'accompagnement et des financements. Elle lui demande donc de lui indiquer ses intentions au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

L'attractivité touristique de la France est fondée principalement sur une mosaïque de territoires, nourrie d'une variété de paysages, de cultures et d'un patrimoine bâti de caractère. Le tourisme culturel et de pèlerinage, dont Lourdes est emblématique, est un fait culturel d'importance et occupe une place majeure dans le tourisme de la région Midi-Pyrénées. Il représente une importante fréquentation, tant française qu'étrangère, et constitue un levier pour le développement et l'aménagement du territoire concerné. L'Etat a reconnu cette importance, à plusieurs reprises, en soutenant les projets de cette cité mariale, qu'il s'agisse de la rénovation de son parc hôtelier remarquable, de la rénovation de la basilique du Rosaire et de la construction des accueils Notre-Dame et Marie-Saint-Frai pour les pèlerins handicapés. Par ailleurs, en matière d'accessibilité aux handicapés, l'office du tourisme de Lourdes est un partenaire de longue date du secrétariat d'Etat au tourisme. S'agissant du soutien aux futurs projets de développement du pôle touristique de Lourdes, un fonds d'aide au conseil doté de moyens importants est contractualisé dans le cadre du contrat de plan Etat-région. Tous les maîtres d'ouvrage concernés par cette mesure peuvent solliciter ces fonds par l'intermédiaire de la délégation régionale au tourisme de Midi-Pyrénées, qui leur apportera, par ailleurs, son expertise technique.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17518

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2003, page 3454

Réponse publiée le : 30 juin 2003, page 5279